Les missions des centres de jour pour adultes

Dernière mise à jour 09/12/2025

Les centres de jour accueillent les personnes en situation de handicap en journée, à temps plein ou à temps partiel, du lundi au vendredi. Ils assurent une prise en charge multidisciplinaire : médicale, psychologique, paramédicale, sociale et éducative.

Concrètement, les centres de jour pour adultes ont pour mission de :

- Accueillir en journée des personnes majeures en situation de handicap qui n’ont pas accès, en raison de leur handicap, à des activités de formation ou de travail ;
- Organiser des activités valorisantes, variées et adaptées aux besoins et aux intérêts des personnes accueillies ;
- Assurer un soutien personnalisé aux activités de la vie quotidienne ;
- Assurer un suivi social, psychologique, médical et paramédical individualisé pour chaque personne accueillie.

L’objectif est de permettre aux personnes en situation de handicap d’atteindre ou de préserver la plus grande autonomie possible et un niveau optimal d’inclusion sociale et familiale.

Prise en charge spécifique en centre de jour pour adultes

À Bruxelles, les centres de jour pour adultes sont agréés et subventionnés soit par le Service PHARE (COCOF) et sont appelés "centres d'activités de jour", soit par Iriscare (COCOM). En fonction de leur agrément, certains centres de jour pour adultes sont habilités à développer également un projet spécifique :

- **Un accueil de courte durée (répit),** afin de donner un moment de répit à la personne en situation de handicap ou à ses proches. Ce type d'intervention est possible pour les centres de jour pour adultes reconnus par le Service PHARE (COCOF) ou par Iriscare (COCOM).
- **Une prise en charge légère**, pour développer au maximum l'autonomie de la personne en situation de handicap. Celle-ci est encouragée à mobiliser ses propres réseaux ainsi que des services non spécifiques au handicap, afin qu'elle puisse acquérir ou maintenir un niveau optimal d'autonomie et d'inclusion sociale et familiale. Ce type d'intervention est possible seulement pour les centres de jour pour adultes qui sont reconnus par le Service PHARE (COCOF).
- **L'accueil des personnes en situation prioritaire**, notamment pour les personnes bénéficiant du statut de grande dépendance. Cet accueil est justifié par une situation d'urgence au niveau des soins requis par la personne (au niveau physique, psychique ou mental) ainsi qu'au niveau social (soit le principal soutien familial n'est plus en mesure d'assurer les soins, soit il y a une situation de danger pour la personne en situation de handicap ou pour ses proches, soit la personne en situation de handicap a subi plusieurs exclusions ou refus de prise en charge). Ce type d'intervention est possible seulement pour les centres de jour pour adultes qui sont reconnus par le Service PHARE (COCOF).

Ressources

- Les centres d'activités de jour pour adultes et pour enfants non scolarisés (CAJ) (https://ccf.brussels/nos-services/personnes-handicapees/service-phare/accueil-de-jour-et-hebergement/centres-dactivites-de-jour-caj/)
 COCOF - Service PHARE
- Les centres de jour pour personnes avec un handicap
 (https://www.iriscare.brussels/fr/citoyens/personnes-en-situation-de-

handicap/centres-de-jour-pour-personnes-avec-un-handicap/)
Iriscare

Adresses utiles

PHARE

1030 SCHAERBEEK

PHARE
Rue des Palais 42
1030 SCHAERBEEK
Belgique

Site internet (https://ccf.brussels/service-phare)
02/800.82.03
info.phare@spfb.brussels
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/1680)

IRISCARE

1040 BRUXELLES

IRISCARE
Rue Belliard 71
1040 BRUXELLES
Belgique

Site internet (https://www.iriscare.brussels)
02/435.64.00
info@iriscare.brussels
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/18608)

Dernière mise à jour 09/12/2025